Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	21
votants	26

L'an deux mille vingt trois -----
le cinq avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY

OBJET :

N°DCM2023-29

Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2022

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Jean-Claude BESSON, François GONON, Hervé MILESI, Sandrine PALUMBO, Stéphanie CONTAT.

ABSENTES : Valérie CHAUVIGNÉ, Léa LUTTRINGER (excusées).

SECRETAIRE : Arnaud BOUVARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant de 3.025.222,87 €.

Pour l'année 2023, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice précédent (2022) a été repris par anticipation pour être inscrit au Budget Primitif. Une délibération d'affectation doit toutefois obligatoirement intervenir après le vote du Compte Administratif.

Monsieur le Maire propose les affectations définitives suivantes :

- d'affecter à la section d'Investissement au compte 1068 « Réserves » une somme de 825.222,87 €

- de conserver 2.200.000,00 € en « report » en section de fonctionnement

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le : 12/04/23

Publié le : 12/04/23

Le Maire,
Marin GAILLARD
p.o

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Général,

- Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 du Budget Général,

- Constatant que le compte administratif présente :

  Un excédent de la section de fonctionnement de 3.025.222,87 €.

- Sur proposition du Maire et à l'unanimité :

➢ Décide d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

BUDGET GENERAL

POUR MEMOIRE	
Virement à la section d'investissement prévu au Budget 2022 (autofinancement prévisionnel)	980.321.80 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2022	+ 3.025.222,87 €
AFFECTE COMME SUIT : . affectation en réserves (compte 1068) . affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	 825.222,87 € 2.200.000,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

Le Secrétaire,
Arnaud BOUVARD